

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 26 Mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 Mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil sous la Présidence de Madame DUPUY Valène, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 9

Ayant donné pouvoir : 5

Votants : 14

Présents : Mme DUPUY Valène, M. GENEAU Philippe, M. DESCAMP Jean-Marie, Mme BURGEVIN Vanessa, M. TRIGNOL François, Mme BON Amélie, Mme DELTEIL Stéphanie, Mme CHANQUOY Véronique, M. BODIN Jean-Michel.

Absents / Excusés : Mme COUSIN Elisa, M. BENOITON Olivier, M. CHANET Jean-Pierre, Mme LE DIGABEL Laëtitia, M. GALINAT Arthur, Mme RODRIGUES Marine

Procurations : Mme COUSIN Elisa donne pouvoir à Mme DUPUY Valène, M. BENOITON Olivier donne pouvoir à M. GENEAU Philippe, M. CHANET Jean-Pierre donne pouvoir à M. DESCAMP Jean-Marie, M. GALINAT Arthur donne pouvoir à Mme BON Amélie, Mme RODRIGUES Marine donne pouvoir à Mme CHANQUOY Véronique.

Secrétaire de séance : Mme BURGEVIN Vanessa

Délibération n° ~~2024~~-022

SERVICE DES LOGEMENTS

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Madame le Maire annonce à l'assemblée les résultats à la clôture de l'exercice 2023, la proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2023 est faite en suivant :

Le résultat dégagé sur le budget principal de la commune, à l'issue de la gestion 2023 s'élève à

- 48 907.16 €

Couvrant un besoin de financement de 2 675,99 €. L'affectation doit couvrir au minimum le besoin de financement.

En conséquence, et après concertation, il est proposé d'affecter le résultat 2023 pour un montant de :

- 10 000.00 € à la couverture du besoin de financement de la section investissement **au crédit du compte 1068 en section investissement** du budget primitif 2024.

ET de reporter :

- 38 907.16 € en section **fonctionnement** en report à nouveau créateur sur la ligne 002 du budget primitif 2024.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-5 ET R2311-12 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'affecter le résultat 2023 pour un montant de :

- 10 000.00 € à la **couverture du besoin de financement** de la section **investissement** au crédit du compte 1068 du budget primitif 2024

De reporter :

- 38 907.16 € en section de **fonctionnement** en report à nouveau créateur sur la ligne 002 du budget primitif 2024.

Je soussignée, Valène DUPUY, maire
Certifie le caractère exécutoire du présent document.
Notifié le 26 / 03 / 2024
Publié le 28 / 03 / 2024

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Valène DUPUY

